

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 mai 2024, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Vincent Paradis, greffier adjoint

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

---

**2024-262**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point ajouté :

- Urbanisme — Réaménagement extérieur — 130, route Racette

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2023**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. A-19.1), le rapport financier pour l'année 2023 est déposé et suivant l'article 105.2.2, le maire fait rapport des faits saillants. Ce dernier sera publié dans le Mensuel d'information municipale (MIM) du mois de juin 2024.

---

**DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET ENTENTES**

Les listes suivantes sont déposées :

- la liste des chèques et dépôts émis du 4 avril au 12 mai 2024, pour un montant de 12 449 874,59 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 4 avril au 12 mai 2024, pour un montant de 3 385 984,21 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, pour un montant de 687 031,78 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, pour un montant de 1 245 760,73 \$;
- la liste des ententes au 13 mai 2024.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 8 au 21 mai 2024 est déposée.

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**2024-263**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 en remplaçant, à la résolution 2024-217, les termes « d'une superficie de 3,15 m<sup>2</sup> » par « d'une superficie de 4,82 m<sup>2</sup> ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PROPOSITIONS**



---

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

---

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 8 MAI 2024 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 mai 2024.

À 18 h 56, M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2, quitte son siège.

À 19 h 00, M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2, reprend son siège.

---

2024-264

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 22 MAI 2024 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2024-141** Contrat entre la Ville de Québec et *AddÉnergie Technologies inc.*, pour l'achat de 152 bornes de recharge publiques de véhicules électriques (Dossier 90471)
- AP2024-152** Adjudication d'un contrat pour les services de téléphonie *Centrex* (Appel d'offres public 88699)
- AP2024-189** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de cabinets de feux de circulation de type *ATC* (Appel d'offres public 86466)
- AP2024-190** Adjudication d'un contrat pour des travaux de climatisation, de réfrigération et de chauffage dans différents bâtiments sur le site d'*ExpoCité* incluant le *Centre Vidéotron* (Appel d'offres public 90101)
- AP2024-192** Adjudication d'un contrat pour des travaux de climatisation et de réfrigération dans différents bâtiments du Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 90176)
- AP2024-205** Adjudication de contrats pour des travaux de réparation et de fabrication d'ouvrages métalliques (Appel d'offres public 89839)
- AP2024-212** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'enlèvement de graffitis, de nettoyage et de cirage de monuments, d'œuvres d'art et d'autres équipements – Lot 1 (Appel d'offres public 89905)
- CU2024-064** Entente entre la Ville de Québec et *Rendez-vous naval de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture à titre gratuit de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Rendez-vous naval de Québec*, en 2024
- RH2024-336** Modifications à la nomenclature des emplois fonctionnaires
- RH2024-441** Entente de règlement intervenue entre un employé et la Ville de Québec

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024 (SUITE)

- TE2023-020** Entente de soutien financier entre la Ville de Québec et *Réseau Environnement inc.*
- PA2024-063** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en œuvre de la Vision de l'habitation municipale de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1677, et dépôt du projet de règlement
- PA2024-063** Appropriation d'un montant de 161 500 \$ à même le fonds général
- PA2024-059** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1678
- PA2024-061** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfections majeures de rues et d'aménagement d'artères commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1679
- QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :
- CU2024-041** Dénomination d'un édifice municipal en l'honneur de Guy Lafleur – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2024-204** Entente entre la Ville de Québec et *Les Petits Pixels inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Attraction et rétention de talents* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ouverture de la garderie privée Les Petits Pixels*
- DE2024-206** Entente entre la Ville de Québec et *Point Laz expertise laser minière inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage – accélération – nouvelle entreprise innovante* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Contribution à une ronde de financement pour la mise en production et la commercialisation du numériseur Lazaruss*
- DE2024-208** Entente entre la Ville de Québec et *Les Produits Industriels Montfort International ltée*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Automatisation du département de production de lames de scie à ruban*
- AP2024-154** Contrat pour le service de soutien de la solution intégrée de téléphonie pour les centres de réponse d'urgence de la Ville de Québec (Dossier 90387)
- AP2024-197** Adjudication d'un contrat pour le nettoyage industriel – Complexe de valorisation énergétique (Appel d'offres public 89725)
- AP2024-201** Entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, relative à l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, à la surveillance et à la sensibilisation auprès des usagers au parc naturel du Mont-Bélair (Dossier 90589)
- FN2024-017** Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2023 vers l'excédent de fonctionnement affecté à la prévoyance contre les risques, de compétence d'agglomération
- FN2024-018** Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération afin de répartir entre les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures le surplus d'agglomération constaté pour l'exercice financier 2023, conformément au *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2023*, R.A.V.Q. 1538



## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024 (SUITE)

- PA2024-029** Adoption conjointe avec les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage et Saint-Gabriel-de-Valcartier du *Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles*
- PA2024-076** Convention entre la Ville de Québec et *La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre à l'organisme d'acquérir l'immeuble situé au 12233, rue de l'Hôpital – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- PA2024-077** Approbation du *Règlement N° 387-2023 modifiant le Règlement de zonage N° V-965-89 – Contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- FN2024-022** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023
- DQ2024-005** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de Destination Québec cité relativement au conseil d'administration*, R.A.V.Q. 1656, et dépôt du projet de règlement
- GT2024-166** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 2 692 541 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1685, et dépôt du projet de règlement
- TM2024-129** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1606, et dépôt du projet de règlement
- PA2024-074** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation de certaines aires de grande affectation*, R.A.V.Q. 1671
- PA2024-074** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation de certaines aires de grande affectation*, R.A.V.Q. 1671
- TM2024-123** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait de parties du territoire des zones de permis de stationnement 7 et 14 situées dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou*, R.A.V.Q. 1686, et dépôt du projet de règlement
- TM2024-164** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1639
- GT2024-188** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 2 862 547 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1647, tel que modifié
- GT2024-178** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 274 246 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1670, tel que modifié
- TE2024-005** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'architecture des bâtiments des usines et des bâtiments des ouvrages ponctuels et*



*sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1674*

**TI2024-011** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1675*

**LS2024-052** *Règlement de l'agglomération sur des travaux relevant de la compétence d'agglomération liés à l'amélioration du Pavillon de la Jeunesse et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1682*

**EX2024-035** *Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1683*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2024-265**

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — AUTORISATION À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION ET DES PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de délivrer des constats d'infraction doit être faite généralement ou spécialement et par écrit et qu'elle doit prévoir les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de préciser les postes autorisés à délivrer des constats d'infraction au sein d'une seule résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner des remplaçants aux personnes déjà autorisées à délivrer des permis et des certificats en cas d'impossibilité d'agir ou d'absence de ces personnes;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser les personnes assumant les fonctions de Techniciens-inspecteurs au Service de l'urbanisme à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville pour toutes les infractions pour lesquelles la Ville a juridiction;

D'autoriser le Coordonnateur à l'urbanisme et le Directeur adjoint à l'urbanisme et aux opérations immobilières, ou leur remplaçant, à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville pour toutes les infractions pour lesquelles la Ville a juridiction, lorsqu'un dossier le requiert ou en cas d'impossibilité d'agir ou d'absence des Techniciens-inspecteurs;

D'autoriser le Coordonnateur à l'urbanisme et le Directeur adjoint à l'urbanisme et aux opérations immobilières, ou leur remplaçant, à délivrer des permis et des certificats au nom de la Ville lorsqu'un dossier le requiert ou en cas d'impossibilité d'agir ou d'absence des Techniciens-inspecteurs.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2024-266**

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — NOMINATION — COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1) prévoit qu'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après « le Comité ») est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a été créé par la résolution 2022-406 du 20 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoit la nomination de trois membres, dont le directeur du service financier et administratif;

CONSIDÉRANT QUE le poste précité est vacant et donc, qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre sur le Comité pour combler la vacance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE nommer la directrice du Service des ressources humaines à titre de membre du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, en remplacement du directeur du service financier et administratif;

QUE le mandat de la directrice du Service des ressources humaines soit en vigueur jusqu'au 20 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2024-267

**TRÉSORERIE — LIBÉRATION DU SOLDE DU SURPLUS AFFECTÉ PAR LA  
RÉSOLUTION 2022-566**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-566 du 6 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal affectait à même le surplus non affecté un montant de 570 000,00 \$ pour pourvoir au financement de divers projets qui étaient prévus au budget 2022, mais dont la réalisation devait être faite en tout ou en partie en 2023;

CONSIDÉRANT QUE le solde du surplus affecté doit être libéré afin d'être utilisé en 2024 pour le financement des projets auxquels ils étaient destinés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE libérer et d'utiliser les sommes suivantes du surplus affecté par la résolution 2022-566 comme suit :

- Projets découlant des ententes intervenues entre la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la Ville, comme décrété par la résolution 2021-312 du 6 juillet 2021 : 50 755,00 \$ affecté au projet du Parc de la falaise (PEV-I-24-09);
- Étude liée à la circulation et à la sécurité routière sur le territoire de la Ville : 197 264,87 \$ affecté à ce projet (GTP-I-24-13);

DE transférer vers l'excédent non affecté le solde de 150 000,00 \$ disponible dans le surplus affecté par la résolution 2022-566;

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe de procéder aux écritures nécessaires à ces utilisations de l'excédent affecté, poste budgétaire 59-130-00-009.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter



---

2024-268

**TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6  
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2024-269

**URBANISME — RÉAMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR — 130, ROUTE RACETTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'approuver la proposition de remise en état pour le 130, route Racette, connu et désigné comme étant le lot 3 058 573 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la plantation de 126 cèdres noirs d'un calibre de 2 m de haut à la plantation, le long de la limite de la zone commerciale CC-1 et de la zone résidentielle RA/B-1, ainsi que le pavage de l'aire de stationnement et de l'allée d'accès situées en cour arrière, à condition que les haies plantées et existantes soient entretenues et selon le Plan d'aménagement paysager préparé par Louis Dubuc de la firme Archipaysage, projet 130 rte Racette St-Augustin-de-Desmaures, daté du 5 février 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2024-270

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS — PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS VOLET 2 — ACHAT ET AMÉNAGEMENT D'UN BIBLIOBUS**

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril 2024, le ministre de la Culture et des Communications a envoyé une lettre annonçant qu'en vertu du *Programme d'Aide aux immobilisations, Volet 2*, intitulé *Maintien et bonification des infrastructures et des équipements culturels* (ci-après « le Programme »), une aide financière maximale de 160 730,00 \$ sera versée à la Ville pour le projet d'achat et d'aménagement d'un bibliobus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la convention d'aide financière à signer avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations, Volet 2*, pour l'achat et l'aménagement d'un bibliobus.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2024-271

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — PAIEMENT NO 1 (HIVER 2024) — SODEM INC. — CONTRAT DE SERVICES**



**PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE PROGRAMMES ET DES  
ACTIVITÉS AQUATIQUES DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL  
— APO-2023-066**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-445 du 19 septembre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la gestion de programmes et des activités aquatiques du Complexe sportif multifonctionnel à Sodem inc., appel d'offres n° APO-2023-066 pour un montant de 401 935,33 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande le paiement de la facture émise par Sodem inc., datée du 31 mars 2024, pour les services rendus pour la session d'hiver 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 022843, datée du 31 mars 2024, d'un montant de 49 229,18 \$, plus taxes, à Sodem inc., dans le cadre du contrat de services professionnels pour la gestion de programmes et des activités aquatiques du Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2023-066;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-714-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2024-272**

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT NO 8 — ENGLOBE CORP. — CONTRAT  
DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET  
DEVIS ET SURVEILLANCE — STABILISATION DE LA CÔTE DE LA ROUTE  
RACETTE — APO-2022-015**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-199 du 3 mai 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour la stabilisation de la côte de la route Racette à Englobe Corp., appel d'offres n° APO-2022-015, pour une somme totale estimée à 52 826,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 8 émis par Englobe Corp. pour les services du 2 avril au 2 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 00148447 et 00157684, datées des 7 novembre et 12 décembre 2023, d'un montant total de 2 244,00 \$, plus taxes, à Englobe Corp., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour la stabilisation de la côte de la route Racette, appel d'offres n° APO-2022-015;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-I-24-06).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2024-273**

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — SERVICE D'ÉQUIPEMENT  
G.D. INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR DES  
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS D'HIVER, LOT 2 — APO-2023-012**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-151 du 21 mars 2023 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat d'approvisionnement pour des fournitures et équipements d'hiver,

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024 (SUITE)

représentant une plateforme de chargement, à Service d'équipement G.D. inc., appel d'offres n° APO-2023-012, pour une somme de 22 500,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Service d'équipement G.D. inc., pour la plateforme de chargement livrée et installée le 24 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 202024 datée du 25 avril 2024, d'un montant de 22 500,00 \$, plus taxes, à Service d'équipement G.D. inc., pour le lot 2 du contrat d'approvisionnement pour des fournitures et équipements d'hiver, appel d'offres n° APO-2023-012;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-V-22-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2024-274

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE D'EXCAVATION INTERCHANGEABLE — DP-2023-008**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-362 du 4 juillet 2023 relative à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une benne d'excavation interchangeable, demande de prix n° DP -2023-008, pour une somme de 56 667,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-153 du 19 mars 2024 recommandant le paiement partiel de la facture n° 00055628, datée du 22 décembre 2023, créant ainsi un solde impayé de 11 400,00 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'appliquer une pénalité permanente de 5 700,00 \$, plus taxes, sur le solde à payer au fournisseur, en raison d'un retard dans la livraison des biens, conformément à l'article 3.4 du devis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'appliquer une pénalité permanente de 5 700,00 \$ à Services d'équipement G.D. inc. pour le contrat de gré à gré d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne d'excavation interchangeable, demande de prix n° DP -2023-008;

D'autoriser un paiement final de 5 700,00 \$, plus taxes, pour la facture n° 00055628, datée du 22 décembre 2023, à Services d'équipement G.D. inc. pour le contrat de gré à gré d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne d'excavation interchangeable, demande de prix n° DP -2023-008;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2024-275

#### **TRAVAUX PUBLICS — OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES POUR LE NETTOYAGE D'UN SYSTÈME DE RÉTENTION PLUVIAL DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — DP-2024-008**

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2024-008 visant la conclusion d'un contrat de services techniques pour le nettoyage d'un système de rétention pluvial dans le Parc Industriel François-Leclerc Nord;



CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elle a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services techniques pour le nettoyage d'un système de rétention pluvial dans le Parc Industriel François-Leclerc Nord, conformément à la demande de prix n° DP-2024-008, à Ortec Environnement inc., à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre, datée du 6 mai 2024, pour un montant de 39 392,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-415-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2024-276**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — MEUNIER GPR INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LE REMPLACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES SUR DEUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX — APO-2022-006**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-172 du 19 avril 2022 relative à l'adjudication d'un contrat pour un contrat de construction pour le remplacement de portes et fenêtres sur deux bâtiments municipaux, soit les centres sociorécréatifs Delphis-Marois et Les Bocages, à Meunier GPR inc., appel d'offres n° APO-2022-006, pour une somme totale de 366 050,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-371 du 4 juillet 2023 relative à la réception provisoire des travaux, en date du 19 juin 2023;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection finale des travaux réalisée le 28 février 2024 par le gestionnaire du projet, Groupe d'Artech inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces, et de Groupe d'Artech inc., gestionnaire du projet, de procéder à l'acceptation définitive des travaux et au paiement de la libération de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la réception définitive des travaux, conformément aux certificats de fin de travaux datés du 7 mai 2024, signés par Stéphane Blanchet, architecte de Groupe d'Artech inc., et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis à cette fin, pour le contrat de construction pour le remplacement de portes et fenêtres sur deux bâtiments municipaux, soit les centres sociorécréatifs Delphis-Marois et Les Bocages, appel d'offres n° APO-2022-006;

D'autoriser le paiement du solde des factures n°s 003330 et 003331, datées du 16 février 2023, représentant la libération de la retenue contractuelle restante, pour un montant total de 18 137,57 \$, plus taxes, pour le contrat de construction pour le remplacement de portes et fenêtres sur deux bâtiments municipaux, soit les centres sociorécréatifs Delphis-Marois et Les Bocages, appel d'offres n° APO-2022-006;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2024-277

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 8 —  
CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR  
L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES  
DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-  
DE-DESMAURES — APO-2023-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO-2023-001, pour une somme de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du décompte n° 8, émis par Construction Durand inc., pour les travaux effectués en avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 7224, datée du 30 avril 2024, d'un montant de 997 717,65 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Durand inc., pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2024-278

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 5 — OPTION  
AMÉNAGEMENT INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN  
ARCHITECTURE DU PAYSAGE, LOT 1 — APO-2023-029**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-212 du 18 avril 2023 relative à l'adjudication du lot 1 — Parc du millénaire d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage à OPTION aménagement inc., appel d'offres n° APO-2023-029, pour une somme de 43 709,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par OPTION aménagement inc. pour les services rendus en mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 202314-05, datée du 12 avril 2024, d'un montant de 7 436,75 \$, plus taxes, à OPTION aménagement inc., pour le lot 1 du contrat de services professionnels en architecture du paysage, appel d'offres n° APO-2023-029;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**



---

2024-279

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-725 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 mai 2024 suivant la résolution 2024-260;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

D'adopter le *Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

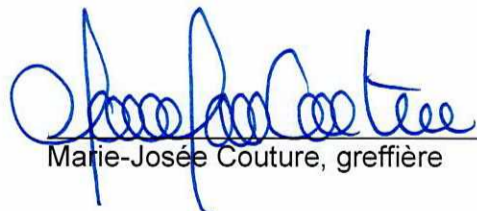
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 25.

---



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière